



**UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER**

PROCÈS VERBAL DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET USAGERS
AU **CONSEIL DE L'UFR D'ODONTOLOGIE** DE L'UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

SCRUTIN DES MARDI 30 NOVEMBRE ET MERCREDI 1^{er} DECEMBRE 2021

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'UFR d'Odontologie,

Vu les décisions n°2021-900-UM et n°2021-1605-UM,

Vu les procès-verbaux de constatation des opérations de vote et de dépouillement des mardi 30 novembre et mercredi 1er décembre 2021,

COLLEGE USAGERS

Le Président de l'Université, en vue de procéder à la proclamation des résultats du scrutin des mardi 30 novembre et mercredi 1er décembre 2021 a procédé à la vérification des procès-verbaux susvisés et a arrêté comme suit les résultats de ce scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	486
Nombre de votants (A)	77
Nombre de bulletins blancs et nuls (B)	1
Nombre de votes valablement exprimés (C) (C = A - B)	76

Nom des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges obtenus
z'élus Odontologie	76	4

En conséquence, le Président de l'Université de Montpellier proclame élus :

➤ **Pour la liste** : z'élus Odontologie

- > M. François BENISTAND (Suppléant : M. Ismail SAYARH)
- > Mme Lola WERQUIN (Suppléante : Mme Amandine DELAPORTE)
- > M. Matthias ROCA (Suppléant : M. Orazio COMPAGNINO)
- > Mme Marion ROUDIERE (Suppléant : Mme Gabrielle PELLETIER)

Conformément aux articles D719-39 et D719-40 du Code de l'Education, toutes contestations présentées par les électeurs, le Président de l'Université ou le Recteur doivent être formulées par courrier à l'attention de la Commission de contrôle des opérations électorales de l'Université de Montpellier (adresse postale : *Tribunal administratif de Montpellier – Commission de Contrôle des opérations électorales de l'Université de Montpellier – 6, rue Pitot – 34063 Montpellier Cedex 2.*). La commission doit être saisie dans un délai maximum de cinq jours après la proclamation des résultats.

Fait à Montpellier, le jeudi 2 décembre 2021.

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ

